

435.

166

PUXE

(130 habitants. — à 75 kil. de Nancy).

Chef-lieu d'arr. Briey à 48 kilomètres
— de cant. Conflans à 6 kil.
Bur. de poste. . . . Conflans.
Chemin de fer.
Route nation. . . .
Route départ. . . .
Maire. Leturcy (Nicolas).
Adjoints. Perrier (Pierre).
Curd. celui de Jeandelize.
Instituteur. Lejeail.

Puxe

Titre : Puxe 

Autre titre : Monographies communales de Meurthe-et-Moselle ; 435

Auteur : [Lejeail](#)

Date : 1888

Formats : 19 f. : in-4
image/jpeg

Source : Bibliothèques de Nancy, Ms. 820 (435)

Droit : Domaine public

arrond^t de Briey.

Canton de Conflans

Monographie de la Commune de Tuxe

Questionnaire géographique

1. Donner la situation de la Commune (Confins), sa superficie, la disposition de son territoire, la nature de son terroir, ses différentes divisions ou parties connues sous un nom particulier.

Tuxe est situé entre le 49^e degré 9 minutes latitude Nord et le 3^e degré 27 minutes de longitude Est. Son élévation verticale au-dessus du niveau moyen de la mer est 106 mètres, en prenant pour base le seuil de la porte de l'église. La distance de Tuxe à Nancy, chef-lieu du département, est de 78 Km; de Briey, chef-lieu de l'arrondissement, 18 Km; et de Conflans, chef-lieu de Canton, où est le Bureau de poste, 6 Kilom. La situation de ce village est à l'extrémité ouest du Canton de Conflans, à droite de la rivière l'Orne. Tuxe est traversé par le chemin d'intérêt commun N^o 22 bis d'Orlange à Luxémond; il a pour annexe le hameau de Boussonville, à 1 Km. ouest, à droite également de la rivière l'Orne. La superficie du territoire est de 588 hectares, dont environ



Le hectar occupé par les terrains bâtis et non bâtis. Le territoire a pour limites: au Nord la Commune de Grandbois; au Sud, les territoires d'Allamont, Gompizere et de Villers sous Taxis (Meuse) à l'Est, le territoire de Boncourt; au Sud-Est celui de Fizeville; au Sud-Ouest, celui de Villers sous Taxis; à l'Ouest, le territoire de St Jean les Buzy (Meuse); enfin, au Nord-Ouest, le territoire d'Elzey.

La Commune de Tuzé d'ancien territoire passait en entier de l'ancien duché de Bar, comme presque tout le Canton de Raflang, mais elle était régie par la Coutume de Lorraine. En effet, à l'extrémité Sud-Est de ce Canton, la Commune de St-Maxel faisait partie de l'ancien Evêché, et celle d'Allamont, au Sud-Ouest, dépendait de la Lorraine.

Le terrain est en forte partie argileux. C'est une terre forte qui sous l'action de la sécheresse se fend et rucide, et devient très difficile à rompre. Sous l'action de la gelée, au contraire, les mottes d'argile s'émiettent et tombent en poussière, parce que l'eau a augmenté de volume en se congelant, et a brisé tout ce qui l'entourait. Cette terre compacte et lourde résiste à la charrue qui lève la terre en longs balais comme on le pratiquait au menuisier. Elle est difficile et coûteuse à cultiver; mais elle produit passablement, si elle est convenablement amendée, cultivée et soignée.

On dressera la liste de tous les noms de lieux-dits de la Commune d'après le Cadastre, en les classant par ordre: Bâtieaux, fermes, collines, forêts, Vallées, champs, pierres ou rochers, sources, fontaines, ruisseaux, étangs, et tous accidents naturels qu'on y remarque.

La Commune de Tuzé n'a qu'un hameau, Bruzonville, à 1 Km. Ouest de Tuzé, formé de 6 maisons, 7 ménages, et 31

individus. — Tuzé le chef lieu est composé de 24 maisons, 22 ménages, et 116 habitants.

Forêts voisines: Niant

Collines: L'aspect du territoire de Tuzé montre aisément qu'il n'y existe ni plaines ni collines. Le pays ne forme pas une surface plane, mais de ondulations de terrain assez semblables à celles de la colline de Bonmont, voisine de Bruzonville.

Forêts: Au commencement du 19^e siècle le territoire de Tuzé était occupé par 14 hectares de bois; mais peu à peu, les défrichements ont été exécutés, notamment depuis 1850, pour donner du terrain à cultiver; et aujourd'hui, on ne compte plus que 110 hectares de bois, dont 11 hectares soumis au régime forestier, appartenant à la Commune, et dont les habitants de la section de Bruzonville jouissent seuls et uniquement, ceux de Tuzé n'y prenant aucune part.

On voit planter d'abord le chêne, le charme, le hêtre (ceux-ci occupant la partie haute et humide), puis le frêne et le cornouiller, et quelques autres arbres, éparpillés et au gré du vent, sont peuplés de sangliers, loup, renards, lièvres et chats sauvages. On y rencontre aussi, mais rarement, des chevreuils et chats sauvages.

Champs — Noms des Cantons ou lieux-dits, d'après le Cadastre:

Grande Place, Le Rouau, En Riv-Gas, La pièce de 20 joues, Les Longs Champs, Les Riv-Hauts, Le Haut du Mont, En Rayes, Entre les Hugottes, La petite Hugotte, Aux Taux, Et Monnaie, La pièce de 30 joues, Bonmont, Bois de Hays, Devant St-Maurice, Sur la Neau, Le Haut des Sauts, Le Couvent, Le Blanc Raye, La pièce Tuzé, L'Écuvaux, La Pièce Maréchal, La Queue de Loup, Les Champigny, En Galbottier,

Reverie-la-Ville, Le Cambour, Reverie-St-Maurice, Les Ruis, Bois-la-Canne, Bois-de-Moivre, Bois-Communaux.

Vallées, pierres ou Roches, sources, fontaines, ruisseaux, étangs, et Néant.

Il faut citer ici, une fontaine dite : Fontaine St-Pierre, située près du village de Tuzé, à l'Ouest, au pied d'une terrasse élevée pendant du Châteaueu. Cette fontaine, maçonnée et surplombée par la terrasse, ne tarit jamais. Son eau, très fraîche et limpide, est très propre à la culture des légumes secs, surtout des pois.

7. - Écrire les noms patois lorsqu'il y a lieu, à côté du nom français, et relater ce que l'on sait sur l'origine des noms de lieux, d'après les documents et renseignements possibles (Archives Communales, souvenirs des anciens de la Commune, etc.)

On ne sait rien sur l'origine du nom de la localité (Tuzé), et il n'y a dans les archives Communales aucun document ou renseignements qui y aient rapport, non plus que sur l'origine du nom de Cambour ou lieux dits innumérables dans la Commune, de sur côté, sont aussi muets sur ce point.

Voici comment sont prononcés dans la Commune de Tuzé quelques noms patois (le nom français est placé en regard).

Noms français	Prononciation patoise	Noms français	Prononciation patoise
Une vitre	In ebi	Une échelle	Ene échelle
Une pinche	In bairiie	Un pot	In poton
Un jardin	In Maie	De la paille	Don bte
Un arrosoir	In érause	Un Coq	In jô
Une poche	In poche	Spécialement	Spécialement
Une table	Ene tauiie	Une base	Ene irpe

4. - Désigner les cours d'eau qui traversent la Commune, les décrire dans leur agencement général et dans les particularités de leur cours : pente, rapidité, ensemble, transformation lente ou accidentelle de leurs rives, étiages, intermittence maxima et minima de leur niveau, époques et niveaux atteints par les grandes inondations, leurs conséquences sur le lit des cours d'eau.

Tuzé est situé sur la rive droite de l'Orne, rivière qui prend sa source dans le département de la Meuse, près de la Commune d'Orne, à environ 12 Km. au Nord-Ouest d'Alençon. Cette rivière reçoit d'abord le ruisseau de Taux au-dessus d'Épau, et le ruisseau de Crahanes au-dessous de la même ville. Juste de quelques autres petits cours d'eau l'Orne entre dans le département de l'Orne et à un point situé sur le territoire de la Commune d'Elloy, et qui est un des plus bas du plateau de Brieux. Il rapide ensuite la région occidentale du département de l'Orne à l'est jusque Conflans, et là prend la direction Nord-Est pour aller se jeter dans la Meuse, à 21 Km. au Nord de Metz. A Conflans l'Orne reçoit l'Iron, gros ruisseau. L'Iron prend sa source dans le département de la Meuse, et coule du Sud-Ouest au Nord-Est.

Dans le Canton de Conflans, les villages d'Elloy, Tuzé, Grandjeu, Boncourt, Conflans, Sabry, dans le Canton de Brieux, ceux de Eichenmont, Habiye, Moineville, Aubouvi, Homécourt, Joul, dans notre circonscription et en outre de la commune de Moyenne-Grande, Roselange et Carrières, sont situés sur les bords de l'Orne. Ce cours d'eau, qui est le principal

affluent de gauche de la Moselle dans notre département, seule vallée dans un pays assez uni, puis il entre dans une vallée très étroite. C'est par l'Orne que la Moselle reçoit les eaux de la partie occidentale de l'arrondissement de Briey, et celle de la partie centrale du plateau de Reny. La longueur du parcours de l'Orne, du point où il entre dans le département de M. d. Moselle, jusqu'au point où il se jette dans la Moselle, est de 46 Km. ou 11 lieues et demie.

La pente moyenne sur le territoire de la Commune de Tuzé, est de 0^m 07 par hectomètre.

La vitesse de cette rivière (12 mètres par minute), facilite les allées et venues; et comme depuis 27 ans, elle n'a été l'objet d'aucun usage régulier sur le territoire de Tuzé, son lit s'est creusé et s'est encombré de saux et d'autres aquatiques, son lit profond s'est élargi, et cet état de chose est devenu la cause de nombreuses inondations, qui causent au moment des grandes pluies d'incommodes dommages aux prairies et autres propriétés situées de ce côté d'eau qui est très nuisible. — L'Orne est très poissonneuse en brochets, perches, anguilles, carpes, tanche, écrevisses, saumon, saune. On y rencontre quelque lotte et peu de goujons. L'écrouissage est complètement défectueux. Le poisson de l'Orne est très estimé.

6^e Particularités météorologiques — Dans ce pays, la température est très variable et passe brusquement du chaud au froid dans toute la saison. La végétation n'a aucune marche réglée; tantôt le printemps s'ouvre au mois de Février, tantôt il est retardé jusqu'à la fin d'Avril. Il est rare que les vents soufflent constamment au même point. Lorsqu'ils tournent au sud et à l'ouest, ils amènent la pluie; ils engendrent une humidité froide et incommode lorsqu'ils viennent du Nord-Ouest. Les vents du

Nord et du Nord-Est produisent en hiver un temps sec et froid, et en été sec et même et assez chaud. Les vents d'est, qui sont rares, rendent l'air sec; ils sont très favorables à la maturité des récoltes. Le froid le plus déf. se fait communément sentir vers la fin de Décembre. Le plus grand abaissement du thermomètre est abas de 9 à 10 degrés au dessus de zéro, quoiqu'il descende néanmoins à 11, et même quelquefois 14 degrés. En Juin et en l'été se font sentir généralement au commencement de Juillet; et c'est dans les premiers jours d'août qu'elles parviennent à leur plus haut point; alors le thermomètre marque ordinairement de 24 à 28 degrés; mais quelquefois il s'élève à 28 et même à 27 degrés.

Les récoltes sont quelquefois retardées d'un mois et plus, et il arrive de ne faire les moissons dans la localité qu'en Septembre. Mais ordinairement les blés se récoltent vers la fin de Juillet ou au commencement d'août. Cependant, cette incertitude dans la température et dans l'ordre des saisons, ne nuit ni à la culture des bleds, ni aux fruits de la terre.

7^e — Statistique de la population; causes présumées de son accroissement ou de sa diminution; nombre de décès, mariages.

On ne trouve dans les archives municipales aucun procès ou aucun documents touchant la population de la Commune avant 1790; de plus, de 1784 à 1801, il ne s'est fait que six recensements partiels dans le département de la Moselle; et il est fort probable que dans ces recensements, la Commune de Tuzé n'a pas été comprise. Population postérieure à 1801 — Dans les 4^e de siècle qui suivent de s'écouler, la population de Tuzé a subi le changement suivant:

Années	Total	Diminution	Augmentation
1801	125	.	.
1806	127	.	2
1811	120	7	.
1816	112	10	.
1821	110	.	.
1826	115	.	5
1831	120	.	5
1836	146	.	26
1841	162	.	16
1846	168	.	6
1851	175	.	7
1856	175	.	.
1861	146	29	.
1866	124	22	.
1871	137	.	13
1876	131	6	.
1881	120	1	.
1886	146	.	16
Total		75	26

Année. Il résulte des Enseignements que fournit la Statistique qui précède, que, dans une période de 86 années, 6 recensements accusent une diminution de 75 habitants, dont 26 aux deux seuls recensements de 1861 et 1866. Cette diminution est ainsi pour cause principale le départ de fermiers et de quelques familles. Tandis que l'augmentation de la population de Tuzé dans la même période de 86 années, est de 96. Cette augmentation doit être attribuée à l'arrivée de nouveaux fermiers et de diverses familles plus l'excédant des naissances sur les décès. Il en résulte que la

population a augmenté de 96 - 75 = 21 habitants depuis l'année 1801 jusqu'en 1886.

On voit à François 1^{er}, entre autres lois utiles, l'ordonnance de Gilles Cottret, qui prescrivit dans toute la France en royaume l'établissement de Registres pour constater les naissances, les décès et les mariages. La tenue de ces registres fut alors confiée aux Curés, mais depuis 1792, elle l'est aux Maires. C'est le 13 Janvier 1793 que le Maire et les Officiers municipaux de Tuzé et Beaumontville, assemblés à la manière ordinaire, se sont transportés à la maison Curiale pour faire la clôture des registres de l'année 1792, et c'est le 3 Mars suivant que le Citoyen Jacques Simon, membre du Conseil général de la Commune fut élu pour rédiger les actes de l'état Civil.

Les registres dressés dans la Commune de Tuzé ne remontent pas au delà de l'année 1686. D'après un travail de Statistique qui vient d'être fait par l'Inducteur pour connaître le nombre des naissances (ou baptêmes), mariages et décès qui ont eu lieu depuis la dite année 1686 jusqu'en 1888, on constate que

De 1686 à 1700 inclus	142	naissances	16	mariages	30	décès
De 1701 à 1810	489		108		282	
De 1811 à 1888 au 1 ^{er} Août	307		80		214	
Total	938	naissances	204	mariages	536	décès

En jetant un coup d'œil sur ce tableau, on peut s'étonner que de 1686 à 1700, le nombre des mariages et des décès est si faible, la raison en est que de 1686 à 1687, on ne relève aucun mariage, sauf l'année 1678 qui en a fourni 6. De même, on ne relève aucun acte de décès depuis 1686 jusqu'en 1687, excepté l'année 1675

qui en a produit 3. Est-ce à vrai que pendant cette période, il n'y ait eu aucun mariage célébré ni aucun décès. On ne le pense pas. Il faut plutôt croire que les Calvins qui contenaient les actes de l'épiscopat, n'étant pas restés sadi et par suite se trouvant en mauvais état, ont été ignorés ou détruits.

Depuis le dernier recensement de 1886, on relève dans la Commune de Tuzac jusqu'au 1^{er} Août 1888, 1 naissance, 1 mariage, et 9 décès.

2^e - Particularités sur la constitution physique des habitants, leurs us et coutumes; caractère des habitudes locales; Statistique scolaire - Les habitants de la Commune de Tuzac sont d'une constitution assez robuste, d'une taille moyenne ou générale, et dépassant cette moyenne pour quelques individus. Ils se livrent au travail avec dévouement la terre les vidoumages aux obligations de leurs parents, et l'on peut dire qu'en général elle ne manque pas de fertilité. La population est laborieuse, patiente, assez économe. A part les cultivateurs de la Commune qui vivent du produit de leurs terres, et de deux ou trois rentiers de la terre des habitants, c'est-à-dire la majorité de la population, appartient à la classe peu aisée, ne possédant qu'une petite maison avec jardin, vigne, et peu ou point de champs. Toutefois, comme chaque famille a la jouissance de l'un ou de deux lots de terrains communaux partagés, moyennant une redevance annuelle payée à la Commune, avec de l'ordre et de l'économie, elle peut vivre tranquillement et assurer la subsistance de ses membres.

Chacun est très attaché à son bien, et se défendrait difficilement à vendre un champ pour se procurer des subsistances. Peut-être par le désir de conserver ce qu'elle possède, que la population n'est ni

insouciant ni facile à entraîner à la révolte. Elle est docile à la voix de l'autorité et exacte à payer les impôts. Elle se passionne difficilement, mais aussi elle est très dévouée pour le mal, et elle aime à remuer dans la ligne du devoir.

L'on consulte les archives scolaires et l'on suppose le nombre des élèves qui ont fréquenté l'école mixte communale de Tuzac depuis l'année 1869 jusqu'à ce jour (le registre matricule ne remontent par au delà de 1869), on remarque que pendant ce laps de temps de 20 années, 412 élèves ont été inscrits à ce registre, soit en moyenne 20 élèves par année. Il est également constaté, d'après le registre matricule, que le nombre des élèves a oscillé entre 14 et 30; ainsi, les années 1878 et 1879 n'en ont fourni que 14 chacune; par contre, l'année 1870 en a fourni 30, et l'année 1871, 26; mais aussi, pour ces deux dernières années, l'école comptait plusieurs forains.

3^e - Etat des terres; assolement, jachères, engrais, prairies naturelles et artificielles.

La superficie des propriétés imposables et non imposables de la Commune de Tuzac et Douzonnville, est, d'après la matrice cadastrale de 1838^{h²} qui se trouvent ainsi qu'il va être dit plus loin - Les revenus annuels sont de 1847 - La valeur du Centime est de 1,19 - La Commune est imposée de 10 Centimes, dont 2¹/₂ extraordinaires pendant 30 années pour prendre fin en 1907.

Le revenu total imposable, d'après la matrice cadastrale, est de 19016,63, dont 17762,63 pour les propriétés imposables non bâties et 1252 pour les propriétés imposables bâties.

Division de la Superficie du Territoire de la Commune de Tuzé

	Froment	148	ha
	Seigle	2	
	Orge	2	
Terres labourables	avoine	142	
	Trèfle et Racine	30	
	Lin et Vesce	1	
	Racine artificielle fourrage temporaire	30	
	Jachères	85	
	Racine naturelle et herbage permanent	61	
	Totals Communales et Particulières	110	
Jardins		15	ha
	Superficie totale du territoire agricole	583	
	Territoire occupé par les terrains bâtis et non bâtis	133	
	Superficie totale	583	

Quant à l'assolement ou rotation qui signifie le choix des plantes à cultiver et la détermination de l'ordre dans lequel elles doivent se succéder sur le même terrain, celui qui est en usage dans la localité est l'assolement triennal ou de trois ans.

- 1^{re} année ou première sole : blé d'hiver ou seigle ;
- 2^e année : Céréale de printemps : avoine ou orge ;
- 3^e année : Jachère, soit puce ou morte, soit cultivée.

On ne peut guère remonter à Tuzé au système de la jachère qui prive le cultivateur du produit de la terre pendant un an juché. En fait le travail étant en grande partie agricole la jachère est véritablement utile dans cette terre-fosse, impuise à la culture des racines tartries et qui finissent par se salir tellement de mauvaises herbes, que les

labours de jachère peuvent seuls servir à tout se faire nettoyer. Toutefois lorsque la nature du sol le permet, le cultivateur remplace la jachère morte par la jachère cultivée, c'est-à-dire par les plantes artificielles et par les racines tartries (pomme de terre, betteraves, etc.) Il connaît les avantages particuliers de chacune de ces cultures. Il sait que les plantes artificielles sont en réalité améliorantes qui tiennent et agrippent la plus grande partie de leur nourriture et qui par leurs racines, laissent plus à la terre qu'elles ne lui ont prise. Mais elles détruisent le mauvais herbe en empêchant sa venue, et seulement parce qu'elles étouffent en couvrant le sol. Les racines tartries au contraire, épuisent le sol plutôt qu'elles ne l'améliorent, et elles y appellent un secours de fumier, dont il est vrai qu'elles favorisent la production. Mais par suite de ces déchets, les engrais et les cultures qui leur exigent et ont besoin de se faire pour les arracher, elles ont la propriété d'améliorer et de nettoyer le sol, autant que les meilleurs labours de jachère.

La quantité de fumier que comporte l'assolement triennal est d'environ 30 quintaux par hectare. C'est donc par les engrais que le cultivateur se remédie à l'insuffisance et à l'épuisement du sol, en connaissant exactement les aliments que réclame chaque espèce de plantes, végétales et la composition du sol dans lequel on les cultive. Il pourrait ainsi suppléer par ces engrais choisis et donnés avec précision, à ce qui manquerait au sol pour nourrir tout à fait la plante. Mais la science, quoiqu'étant dans la bonne voie à cet égard, n'est pas parvenue encore au degré de perfection où il sera possible d'agir ainsi d'une façon et économiquement. En attendant, le cultivateur applique les engrais connus et à sa portée, en sachant de très près le plus judicieusement possible, selon les cas.

Le fumier de femme formé au mélange de fumier de cheval, de mulet, d'âne, de bœuf, de vache, de mouton, de porc, est le plus important de tous les engrais, et celui que le Cultivateur a sous la main. Quand il en a assez, et que cet engrais est bien traité, il peut se passer de tous les autres; mais le plus sûr, c'est le Compost qui a lieu. De plus, on déplore la mauvaise habitude qu'ont les Cultivateurs de laisser leurs fumures à la pluie et au soleil pendant plusieurs mois, tandis qu'il y aurait tant d'avantage pour l'agriculture à les déposer beaucoup plus promptement sur les terres. Dans la localité, les riches emploient un engrais d'été, comme le fiente de vache, et ont plusieurs de grands terrains aux Cultivateurs qui les appliquent aux champs éloignés de la ferme ou d'un accès difficile aux voitures de fumier.

10. — Culture de toutes sortes. Leur importance dans les ressources ou dans l'alimentation de la population.

La Commune de Turx, comme presque tout le Canton de Conflans, est essentiellement agricole, tel qu'on a pu le constater par le tableau d'autre part, et la Culture des Céréales y occupe le premier rang, à l'exception du maïs et du tabac, qui ne sont point cultivés dans cette Région.

Le blé le plus communément employé est le blé d'hiver commun qui rend beaucoup plus en paille, en grain et en farine; et le blé d'été de printemps plus blanc, et qui est d'une grande ressource quand la récolte n'a pas été favorisée à temps pour le premier, ou quel hiver a été sévère. A Turx, le blé d'été est ensemencé sur tout près du village, parce que les bœufs le défendent contre les attaques des oiseaux de Camp-Cour; seulement, on même les bœufs ont une difficulté pour faire consommer la paille par les animaux.

La moyenne quand on sème à la volée, varie entre 400 et 500 litres par hectare. Le rendement moyen général est de 10 hectol. seulement. 5 hectol. de grain plus d'ordinaire de 70 à 76 Kilos, et répond à une quantité de 115 à 120 Kg. de paille, ou à peu près.

Le seigle est peu cultivé dans la localité (à 2 hectares seulement) et il rend assez bien. La paille est belle, blanche et forte, elle sert surtout à faire le lit pour les chevaux de selle et d'attelage. Quant au grain, mélangé par moitié avec celui de froment, on en fait un pain moins riche et moins nutritif que celui de froment, mais meilleur cependant que le pain de seigle pur. La quantité de semence à employer est à peu près la même que pour le blé, c'est-à-dire 50 litres par hectare. Le rendement moyen est de 8 à 10 hectol. par hectare, et on obtient le rapport moyen de 105 à 110 Kilos de paille pour un hectol. de grain pesant 70 à 72 Kg.

Comme le seigle, l'orge n'est guère cultivée à Turx (3 hectares environ). L'orge cultivée est d'été à deux rangs. Elle rend d'assez bons produits selon les années; mais la paille n'en est pas bien forte. Le grain sert à la nourriture des chevaux, des porcs et des oiseaux de Camp-Cour. On la sème à raison de 5 hectol. par hectare, on l'enfonce peu profondément, parce que le grain germe très vite, et que quelques jours de pluie suffisent pour le pousser. Le rendement moyen habituel ne dépasse guère 15 hectol. par hectare. 5 hectol. de paille environ 65 Kg. pour l'orge de printemps, et le produit de la paille n'est que de 8 à 10 quintaux par hectare.

L'avoine est presque exclusivement à la nourriture des chevaux et de la volaille. La paille qui est très nourrissante est consommée par les bœufs à Cour. L'avoine commune de printemps est la seule cultivée dans la localité. On la sème en mai à la volée, de 5 hectol.

par hectare et même davantage, suivant que la terre est plus ou moins bonne. Le rendement moyen n'est que de 16 hectol. de grain par hectare et de 14 quintaux de paille. 8 hectolitre paille moyennement 14 à 18 Kg. et répond à 34 ou 38 Kilos de paille.

À côté des Céréales dont la Culture est la plus importante parmi les ressources que la terre offre à la population, il faut placer les légumineuses farineuses dont on plante surtout à la nourriture de l'homme et des animaux et sont aussi cultivées comme fourrage, comme le foin, les haricots et les pois. Ces légumes secs se trouvent dans tout le jardin potager, et même certains cultivateurs cultivent les pois et les fèves qui se plantent dans les terrains argileux ou en remplissant des champs submersés. On sème aussi les tubercules et les racines alimentaires, tels que les pommes de terre, les carottes, les navets, les sarrasins, les betteraves, les choux.

La pomme de terre précède partout les terres légères et sablonneuses aux terres fortes; quand elle est de ces terrains, elle est de meilleur goût, plus farineuse et moins sujette à la maladie. A Tuzé, 8 hectares de terre au moins sont employés à la Culture de ce tubercule. Aussi, depuis longtemps est-il entré en grande partie dans l'alimentation de la population, dont il forme une précieuse ressource. Un hectare de terre produit environ 80 hl. de pommes de terre, année moyenne.

La Culture est employée dans l'économie rurale pour nourrir les animaux d'élevage. Comme nourriture fraîche d'hiver, au moment où le cultivateur n'aurait que du fourrage sec à donner aux animaux, cette racine a une très grande importance, étant d'abord par trancher et mélangée avec de la paille. Il y a quelque années, dans cette commune, on cultivait en grand la betterave

à sucre destinée à la sucrerie de Conflans; mais depuis 3 ans, les cultivateurs ont abandonné cette Culture, à cause des frais considérables qu'elle nécessitait. On ne s'en occupe plus en rapport avec le revenu. Le rendement moyen de la betterave est d'environ 80 quintaux métriques par hectare, et l'hectol. pèse de 60 à 68 Kilos.

Le colza, la navette, la cameline et le pavot, ne sont pas cultivés à Tuzé, non plus les plantes tinctoriales. Comme plante textile, c'est à peine si l'on trouve 10 ares de chanvre enroulés pour obtenir de la toile; On rencontre aussi, mais plus rarement, quelques ares emmentés et burlés.

M^o Usages particuliers concernant la Culture et le pâturage.

Il n'existe aucun usage particulier à la Commune de Tuzé relatif à la Culture des plantes et le pâturage. La méthode employée est celle qui est généralement pratiquée dans le pays. Par exemple, pour la préparation du terrain, le labour s'effectue avec la bêche, la pioche et la charrue romaine. A part le jardin et les parcelles de terre d'une faible contenance, la charrue est préférée à la bêche, quoique le travail soit moins parfait; mais on la préfère parce qu'elle travaille beaucoup plus vite et avec une grande économie de main d'œuvre et de foin.

Le labour est plus ou moins profond, suivant l'espèce de plantes qu'on veut cultiver, et surtout de l'engrais que le cultivateur veut y appliquer. Cette opération est suivie du hersage qui brise les mottes, unit la surface du sol, enlève les mauvaises herbes, et recouvre la semence; puis du roulage qui brise les mottes qui ont résisté à la bêche, et tasse le sol. Pour le blé, on donne trois labours: avant le semail, le cultivateur applique l'engrais, et le dernier adoucit, l'émiette la terre, et la rend propre à recevoir la semence qui doit fournir le bon froment, soit du produit du sol. En autres Céréales

et planter divers ne exigent qu'une culture

L'usage en pacouris et de la vaine pâture dans les prés non clos commence toujours jusqu'à près la seconde fauche, après de ménager à l'agriculture la ressource de la seconde herbe; attendu que, dans la récolte des regains, il serait impossible de poursuivre à la nouveauté du bétail pendant l'hiver. La louie des regains se fait en conséquence au profit du propriétaire ou fermier, après quoi le pacouris est permis. Sont exceptés de cette louie les terrains ou prés communaux réservés à la jouissance commune, et ceux dont l'herbe a été louée par adjudication pour la pâture. Plusieurs particulières, détenteuses de prés communaux partagés, font pâturer l'herbe par leurs bestiaux, aussitôt l'entièrement de la première récolte, c'est-à-dire après la fenaison.

La vaine pâture et le pacouris sont généralement interdits sur le territoire de la Commune dans tout terrain non clos, pendant la nuit, c'est-à-dire depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. Seulement les chevaux et autres bêtes de trait, occupés à la culture des terres, peuvent rester en pâturage jusqu'à l'heure du soir et y être envoyés d'un champ ou mûrier.

19. — Pêche et chasse: espèces de gibier ou de poisson, sous leur appellation vulgaire, et autant que possible, scientifique.

La Commune de Tuzé ne possédant aucune propriété située sur le ruisseau de l'Orne, la location de la pêche n'a pas lieu à son profit. Cependant, comme la rivière est très poissonneuse, et que son poisson est fort estimé, les pêcheries à la ligne, au filet, ne manquent pas le long de son ruisseau. Il faut rappeler ici, pour mémoire, les noms des poissons d'eau douce qui peuplent la rivière l'Orne, et qui ont été déjà cités dans un article précédent, et dans

relatif aux canes d'eau: « Brochets, perches, anguilles, carpes, tanches, saumons, charrons, brèmes, goujons et quelques autres. » Quant à l'écrevisse, elle a complètement disparu.

La Commune de Tuzé étant propriétaire de 11 hectares 88 ares de terrains partagés entre les habitants qui en ont la jouissance de l'usufruit, moyennant une redevance annuelle payée à la Commune; la section de Beuzinville possédant également des biens communaux d'une contenance de 11 hectares 50 ares, et un petit bois de 11 hectares environ, dont les habitants ont la jouissance, la dite Commune retire un petit revenu de ces mêmes propriétés par la location du droit de chasse sous un bail de 9 ans, renouvelable, moyennant une somme à payer annuellement par l'adjudicataire.

Le territoire de la Commune est assez fertile en gibier. Ainsi qu'il a été appliqué à l'article relatif aux foies, (3. question) le chasseur rencontre communément le lièvre, le sanglier, le loup, le renard et la belette, et quelquefois le chevreuil et le chat sauvage. Parmi les oiseaux, la Caille, la perdrix, la pieuvre, la grive, l'alouette, le pouge-gorge, ne sont pas rares dans la plaine. — En hiver, le corvidé sauvage se montre fréquemment sur l'Orne; mais, par contre, le plongeon et la poule d'eau n'y sont pas communs.

Questionnaire archéologique et historique

Commune de Tursi et Bouzonville. Population: 116
Noms anciens de la Commune: }
Étymologie du nom: } Neant

Que sait-on des origines de la Commune? }
1. - Monuments primitifs.

1. - Existe-t-il dans la Commune des pierres monumentales placées de main d'homme?

Sont-elles isolées ou réunies? Quel nom leur donne-t-on?

S'y attache-t-il quelque croyance superstitieuse, quelque pratique locale?

Neant

2. - Existe-t-il des moelles tombelles ou monticules faits de mains d'homme? Indiquer leur nom, leur forme, leurs dimensions.

Sont-ils entourés de fossés?

Neant

3. - Existe-t-il des souterrains d'origine ancienne? Sont-ils maçonnés?

Neant

4. - A-t-on trouvé des sépultures primitives? isolées ou groupées? des puits funéraires? des mares ou marais?

Neant

5. - Y a-t-on découvert des ossements, des objets en pierre, terre, métal, verre, émail? (Bacbes, Colliers, fibules, bijoux, poteries, armes, médailles)

Neant

II. Monuments gallo-romains

6. - Y a-t-il trace de chaussée ou de chemin pavé d'inoméme Voie romaine chemin de Ciras, de Brunehaut ou autrement?

On voit effectivement, à l'extrémité du territoire de Tursi et au Sud-Ouest, venant du département de la Meuse, une faible trace de Voie romaine qui traverse sur un petit parcours les bois particuliers de M. M. Robinet de Cléry et Collignon, propriétaires en cette Commune. Ce vestige de chaussée romaine, constituée en pierres caillots et en pierres cassées recouvertes de gravier, a bien une largeur de 8 mètres sur 0,60 d'encaissement. Le chemin pavé, qui paraît avoir été très-bon état, se dirige vers le pays de Compiègne-Allamont.

7. - Remarque-t-on des terrains entourés de fossés ou de talus, et connus sous le nom de Camps de Ciras, Camps romains? etc.

Neant

8. - Y a-t-il un vestige de pont? de qui pavé? des débris de murailles en pierres de grandeurs égales et d'un appareil régulier? des vestiges de Substructions? de Vannes? d'aqueducs? d'amphithéâtre?

Neant

9. - Rencontre-t-on des bornes militaires? Portent-elles des lettres ou des figures?

Neant

10. - A-t-on trouvé des tombes? monolithes ou maçonnées? Leur forme? Que contenaient-elles?

Neant

11. - A-t-on découvert des fragments de mosaïque, de marbre, des tuiles à rebord, de la poterie rouge ou grise, des verres, des armes, des Sabots, des médailles, des objets de mobilier, etc.? Préciser l'emplacement des découvertes.

Neant

III. Monuments du Moyen-âge, de la Renaissance et des Temps modernes

12^e. — L'église est-elle ancienne? Connait-on une titre authentique de sa fondation? Où se trouve-t-il mentionné? Si elle est de construction récente, de quelle date était l'ancienne? Et quel saint est-elle dédiée? Indiquer, autant que possible, ses dimensions.

Il n'existe point, dans les archives communales ni dans celles de la Fabrique, de titre authentique de la fondation de l'église de Tuzé, qui remonte Guiz, d'après le rapport des anciens de la localité, au 15^e ou au 16^e siècle. D'après la tradition, il est rapporté que le chœur ou l'auchuaire, dont la voûte supporte le clocher, aurait d'abord été construit, puis, plus tard, la nef — l'église est dédiée à St. Etienne, premier martyr. Voici quelles en sont les dimensions: Longueur: 20 mètres; largeur, 6.60; hauteur: 6 m. Elle est située à l'ouest et à l'extrémité du village près du château.

13^e. — A-t-elle une crypte ou chapelle souterraine? La décrire.
Rien.

14^e. — La voûte est-elle portée par des piliers ou des colonnes?

Non, il n'y a ni piliers ni colonnes. L'église a la forme grange, elle est sans voûte; il y a simplement un plancher plafonné au-dessus de chaque côté pour arriver aux murs.

15^e. — Est-elle en plein cintre ou en ogive? en pierre, bois ou brique? Les formes sont-elles apparentes à l'intérieur?

Le plancher supérieur, plafonné, est en plein cintre seulement de chaque côté. Les formes ne sont pas apparentes à l'intérieur.

16^e. — Quelle est la forme de la fenêtre? s'il y a des vitraux, sont-ils anciens ou modernes?

Il y a dans l'église 6 fenêtres, dont 2 de chaque côté dans la nef, et une à chaque côté du chœur. Les fenêtres de la nef sont pourvues

de vitraux modernes, qui sont peints depuis 10 ans seulement.

La forme des fenêtres est en plein cintre.

17^e. — Les portes de l'église sont-elles en plein cintre? en ogive? en arc surbaissé? sont-elles accompagnées de colonnes ou de pilastres? N'ont-elles qu'une ouverture, ou un pilier séparé-t-il les deux vantaux?

Il n'y a qu'une porte. En bois ou en pierre?

La porte de l'église, qui donne entrée sur le Côté, au midi, est en arc et n'a qu'une ouverture. Au-dessus de cette porte, est placée une pierre de même largeur sur laquelle sont sculptés sur-moulure, au centre de laquelle se trouve une petite niche creusée dans la pierre, et qui a dit contenir jadis une statue. Cette niche les anciens l'ont toujours vue telle qu'elle est aujourd'hui, sans statue — La porte n'est pas accompagnée de colonnes ou de pilastres; Il n'y a pas de porche.

18^e. — Y a-t-il, au dehors ou à l'intérieur, des statues ou des sculptures antiques? S'y trouve-t-il des peintures murales, des tableaux, des tapisseries, des Hautes, des reliquaires anciens, ou quelque objet remarquable servant au culte?

Rien.

19^e. — Y a-t-il des pierres tumulaires, des inscriptions sur pierre ou sur Cuivre?

Rien.

20^e. — Les fonts baptismaux et les bénitiers sont-ils anciens?

Les fonts baptismaux, placés à l'entrée de l'église, en face de l'allée de la nef, sont construits en pierre de taille. Ils datent de 30 années environ. Quant au bénitier, il forme la saillie d'une pierre engagée dans l'épaisseur du mur de l'église. Ce qui indique qu'il est ancien.

21^e. — Existe-t-il une tour ou un clocher? Le clocher est-il en pierre ou en bois? Où est-il placé? S'appuie-t-il sur les quatre piliers du chœur?

Les cloches sont-elles anciennes? donner leurs inscriptions.

À l'extrémité de l'église, dont l'orientation est du couchant au levant, est placé le clocher, construit en pierre, qui s'appuie sur la voûte du chœur.

Dans le clocher, il y a simplement une seule cloche d'un poids de 239 Kilog. qui a été fondue à Metz en l'année 1886.

Voici quelle en fut l'inscription:

M. Etienne Labarre, Maire de la Commune de Tuzé;

M. Charles Sibert, Curé de Grandelize et de Tuzé;

Tarreau: M. Marie Ernest de Lardemelle,

Marsanne: M^{lle} Eberie Labarre

Fondée de J. Gausset, jeune, à Metz

Année 1886

20^e. — L'église est-elle un lieu de pèlerinage? A-t-elle Consecré de Villes Bannières, des musiques ou Confréries ou Corporations?

Rien

21^e. — Existe-t-il dans le pays quelque chapelle isolée? Est-elle l'objet d'une dévotion particulière?

Décrire sa forme et sa décoration.

Au hameau de Bouzonville, Commune de Tuzé, il existe une chapelle qui est l'objet d'une dévotion particulière depuis environ 200 ans. Elle est dédiée à St. Roch, et l'on y vient en pèlerinage de plusieurs lieux à la ronde. On raconte qu'en 1811, époque où le choléra fit son apparition dans le pays et y causa de nombreux victimes, une foule évaluée à plus de 2000 personnes accourut de loin à la Chapelle de St. Roch, après d'être peines de ce terrible fléau, et la procession qui se fit le 16 août de la dite année, depuis Grandelize, chef-lieu de la paroisse jusqu'à la Chapelle de Bouzonville, avait bien un développement d'un Kilom. Le village de Tuzé et Bouzonville fut épargné, et en cette année 1811, on ne constata qu'un seul décès: celui d'un enfant né depuis quelques heures seulement.

La chapelle actuelle de St. Roch, construite en 1886, à Bouzonville,

à 250 mètres à peu près de l'emplacement qu'occupait l'ancienne Chapelle laquelle fut constamment confiée aux soins d'un gardien, est de la plus grande simplicité. Son orientation est du Sud au Nord. La porte d'entrée est cintrée, et de chaque côté est placée une fenêtre. Un petit clocher, construit en bois et recouvert en zinc, renferme une petite cloche d'un poids de 30 Kg. Le clocher est placé à l'entrée de la chapelle. Celle-ci n'a point de voûte, mais un lambris plafonné. A droite du chœur, il y a une petite fenêtre à chaux dormant. Sur les murs de la Chapelle, près de l'entrée, sont: Longueurs, 8 mètres; largeurs, 4 mètres; hauteur, 3.80. Elle ne présente aucune décoration.

24^e. — A-t-il existé sur le territoire de la Commune un monastère? D'hommes ou de femmes? un prieuré? un chapitre? un hospice? une léproserie? une maladrerie? une Commanderie?

Rien

25^e. — Les bâtiments, clocher etc, sont-ils encore debout en tout ou en partie? A quel usage servent-ils?

Rien

26^e. — Connait-on le Secan de ces divers établissements? Y a-t-il dans le pays quelque objet réputé leur avoir appartenu?

Rien

27^e. — Voit-on dans le cimetière ou ailleurs, quelque croix ancienne, objet d'une légende ou d'une dévotion spéciale? une lanterne des morts?

Rien

28^e. — Le cimetière conserve-t-il quelque tombeau ou monument de date ancienne, ou élevé à un personnage marquant? A-t-il une chapelle funéraire, Consecrée au Culte des morts?

On voit dans la Chapelle de Tuzé un tombeau d'un ancien

Les figures du tom. de la Maison de La Tour, sont voici la description:
Du côté gauche de la Chapelle, dans le chœur, il y a une
plaque commémorative de marbre noir, scellée dans la muraille, qui
a 1.^m de hauteur et 0.^m75 de largeur. Cette tablette est placée entre
deux colonnes de pierre rayée de 0.^m18 de largeur chacune, formant
une saillie dans le mur de quelques millimètres seulement. Elle est
surmontée d'une corniche également en pierre formant triangle.
La plaque commémorative est divisée en 4 parties égales. La
partie supérieure est occupée par 4 couronnes, sur laquelle se pei-
gnent des armoiries placées à côté l'un de l'autre dans le sens de
la largeur. Les intervalles sont remplis par un arabesque ou
ornement, consistant en un entrelacement de feuillage.

La seconde partie de la plaque est composée de l'inscription suivante:

CY GISENT HONORE SEIGNEUR
ADAM DE LA TOUR EN S^O
VIVANT SEIGNEUR DE PVIX.
JANDELISSE, SAVONIER DE
BRANVILLE ET CAP^N PREVOST
ET CRVIER DE CONFLANS.
QVI DECEDA LE 27^E IOVR DE
MARS 1575.

La 3.^e partie du marbre est, comme la 1.^{re}, occupée par des couron-
nes en forme de losange, placées à côté l'un de l'autre dans le sens de
la largeur. Dans le premier de ces losanges est représenté un lion; dans le 2.^e, une maletto; dans le 3.^e, un loup, au-dessus duquel se
trouvent plusieurs croisants concentriques, enfin, dans le 4.^e, on voit
une croix penchée, ou croix de St. André. Les intervalles sont garnis
par un arabesque gravé, comme dans la première partie.

Au-dessous de cet assemblage de figures héraldiques on lit l'
inscription suivante, qui forme la 4.^e partie de la tablette:

ET HONORE DAMOISELLE DAM^O
SELLE ANNEDOSCHE ESPOVSE
AVDIT SIEVR ADAM DE LA TOVR

QVI DECEDA LE

*La date du décès n'est pas indiquée, bien que la place ait
été réservée à cet effet.*

PRIEZ DIEV POUR EVLX,

On voit également dans le tombeau, placé au-dessus de l'entrée et
sur une hauteur élevée de 8 mètres au-dessus du niveau de l'Orne,
qui n'en est éloignée que de 40 mètres le tombeau de Jean Baptiste
Joseph de Laudemelle, ancien propriétaire du Château de Ture, ancien
député de la Nouvelle et Officier de la Légion d'honneur.

Ancien Officier de Cavalerie, décédé à Tuzé le 29 Septembre 1855, à l'âge de 82 ans. Le terrain où le personnage repose est entouré d'une grille et a été concédé à perpétuité par la Commune.

Le Cimetiére n'a point de chapelle funéraire consacrée au culte des morts.

29^e — Existe-t-il une enceinte fortifiée, des murs, des portes, des tours ou du reste de ces constructions?

Néant

30^e — La Commune possède-t-elle quelque ancien château? Quels en ont été les propriétaires? Si il est détruit, en reste-t-il un ruine? Comment en des souterrains sous le château? Quels documents s'y rattachent?

La Commune possède un château construit vers le commencement du 17^e siècle, et situé à l'extrémité du village de Tuzé, au couchant. Mais ce château a subi, depuis qu'il est tombé, bien des aménagements, et a été agrandi. Voici, d'après ses enseignements recueillis aux registres des actes de l'état civil, les noms des divers propriétaires qui l'ont occupé, avec leurs titres et qualités:

1^{er} En 1661. Louis de Gize, Chevalier Seigneur Haut Justicier pour le 1/2 de la Seigneurie de Tuzé, Capitaine à la suite de troupe de Son Altesse Royale de Lorraine, est un fils, décédé Abbé, en 1718, à l'âge de 54 ans.

2^{em} En 1681 est né au château de Tuzé, Messire Joseph Comte de Saintignon, qui s'est marié à haute et puissante dame Madame Apolline de Louzicq, et est décédé le 15 J^uin 1721, à l'âge de 73 ans. Son corps a été inhumé dans le chœur de l'église, au bas de la tombe de Adam de la Court, son ancêtre, décédé en 1578, et dont il a été parlé plus haut à la 28^e question.

3^{em} Le 7 J^uin 1692, est né au château de Tuzé Messire Joseph Nicolas, Comte de Saintignon, Chevalier Seigneur de Jeandelize,

Brainville, L'ancolainville, Chambellan de Son Altesse Royale; s'est marié à haute et puissante dame Madame Marguerite Opérise de Saintignon, et est décédé le 23 Août 1780, à l'âge de 88 ans. Ce Seigneur était le fils du précédent.

4^{em} — Le 9 Mai 1779 est né au château de Tuzé haut et puissant Seigneur Messire Jean Antoine Joseph, Comte de Saintignon, marié en premier nocce à haute et puissante dame Madame Marie Apolline, nièce Comtesse de Saintignon, Dame de l'Ordre d'Étoile de la Croix des Étoiles, âgé de 60 ans, en son vivant Chevalier et Seigneur Haut Justicier de Tuzé et Baron du S^t Empire, Chambellan Premier Chevalier de l'Ordre militaire de Marie Thérèse, Conseiller intime et Etat actuel, Lieutenant général et Colonel, propriétaire d'un Régiment de Dragons de Son nom au service de Louis XVIII^e Impérial, Royal et apostolique. Ce Seigneur était le gendre du précédent.

5^{em} — Le 21 J^uin 1761, est né au château de Tuzé Josephine, née Comtesse de Saintignon, fille du précédent Seigneur Jean Antoine Joseph, Comte de Saintignon, qui s'est marié à Jean Olivier Gaudin, Général de Brigade de Cavalerie de la République Française vers 1794, lequel Jean Olivier Gaudin a été Maire de la Commune de Tuzé de l'an 1800 au 27 J^uin 1880; jour où il est décédé à l'âge de 84 ans.

6^{em} — En 1764 est né Messire Joseph Pierre, Comte de Saintignon, frère de la précédente, et fils de Jean Antoine Joseph, Comte de Saintignon, mentionné au paragraphe 4^{em}.

M. Jean Baptiste Joseph de Lardemelle, est ensuite arrivé à Tuzé en 1830, s'est rendu propriétaire du château, et a occupé jusqu'en 1855, année de sa mort. Cet immeuble est alors resté inhabité pendant 20 années, c'est-à-dire jusqu'en 1874, époque où

M. Etienne Sabay, propriétaire et Maire de la Commune, en a fait l'acquisition. Après la mort de M. Sabay arrivée en 1876, sa veuve, la demoiselle Elvire Sabay, âgée aujourd'hui de 60 ans, a continué à occuper le château et habite encore maintenant. On ne connaît aucun souverain sous le château.

31^e. — La Commune a-t-elle un hôtel de ville de date ancienne ?

Néant

32^e. — Existe-t-il quelque maison remarquable par sa construction ou sa décoration (sculpture, inscriptions, sculptures seigneuriales, unique, etc.) ?

Néant

33^e. — Y a-t-il dans le château la maison, quelque tableau, portrait, tapisserie, meuble, objet d'art, manuscrit, livre ou titre ancien ?

Néant

34^e. — Signaler les maisons fermes, champs, lieux dits, dont le nom peut faire supposer qu'un établissement intéressant ait existé sur le territoire de la Commune ?

Néant

35^e. — Y trouve-t-on des fontaines, puits, puerier, etc. Consévoir par des idées religieuses ou des pratiques superstitieuses ? A-t-on recueilli dans les fontaines ou puits, des monnaies, médailles, épingles, etc. ?

En juillet 1887, un maçon en creusant la fondation d'une maison de Suez, qui venait d'être détruite par un incendie, ont trouvé plusieurs pièces d'or et deux d'argent à l'effigie de Louis XIII et de Louis XIV. Le premier d'or, en ce moment sous le verre d'une de ces pièces d'or au millième de 1641, et dont le diamètre est de 20 millimètres, puis un peu d'argent au millième de 1648, dont le diamètre est de 38 millimètres. Les poids respectifs de ces deux pièces sont 2,5 et 27 grammes.

36^e. — Existe-t-il sur le territoire de la Commune des moulins à eau ? Indiquer leur nom, leur situation.

A l'extrémité du village de Suez, et en Contulpas et la source du château, sur l'Orne, il existe un moulin à eau, appelé le moulin de Suez dont la construction date de l'année 1787. Ce moulin a d'abord appartenu à M. de Saintignoy, qui l'a fait construire, puis il a passé à M. Gaudin, son gendre, jusqu'en 1891, année de sa mort. A cette époque, M. de Lardemille s'en est rendu acquiescent, et l'a couronné jusqu'en 1894. L'usine a passé ensuite à M. Paul Elieher, ancien instituteur de la Noelle, en 1875 ; mais elle est en état de chômage depuis 18 mois, et ne pourra fonctionner régulièrement tant que la rivière d'Orne, depuis Suez jusqu'à Conflans, ne sera mise dans son état normal par un usage régulier.

37^e. — Y a-t-il quelque usage particulier, croyance, superstition, cérémonie religieuse ou civile, relative aux mariages, décès, etc. ? Connait-on la date de leur origine, les causes qui les ont fait naître ou adopter ?

Néant

38^e. — Mentionner les légendes les proverbes, les dictons propres au pays ?

Voici quelques dictons en usage dans le pays : « S'il fait beau le lundi de Rogation, il fera beau à la fenaison ; s'il pleut le mardi, il pleura à la moisson ; et s'il fait beau ou s'il pleut le mercredi, il fera beau ou il pleura au foyer, c'est-à-dire au temps de semence, d'automne. »

« Lorsqu'il pleut à la St. Médard, il pleut 40 jours plus tard »

« Chacun à son métier, les vaches sont bien gardées »

« Toute Crispand, nous aurons de l'eau »

« S'il n'y avait pas de récoltes, il n'y aurait pas de volées »

39^e - Quelque événement notable s'est-il passé dans la Commune antérieurement au 19^e siècle (siège, bataille, etc.)?

Néant

40^e - La Contain a-t-elle donné naissance à quelque homme célèbre dans les arts, les lettres, les sciences, etc.?

Néant

41^e - Existe-t-il quelque corporation de métiers ayant laissé ses registres ou pièces urbaines?

Connait-on d'anciens chefs d'œuvre de maîtres ou d'apprentis conservés chez quelque habitant?

Néant

42^e - Y a-t-il encore dans la Contain quelque fabrique, usine ou atelier de produits artistiques? Indiquer leur nature (poterie, tapisserie, vitraux, etc.)

Néant

43^e - Peut-on signaler dans la Commune quelque personne possédant une collection d'objets d'art, une bibliothèque importante au point de vue historique, des archives de famille, etc., ou se livrant à des recherches d'histoire ou d'archéologie?

Néant

44^e - Les archives de la mairie renferment-elles des documents anciens ou des pièces relatives à l'histoire du pays?

Néant

Cela sont les renseignements qu'il a été possible de recueillir sur la Commune de Pune, pour répondre à la Circulaire de M. l'Inspecteur d'Académie, faisant suite à l'Instruction générale de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à l'Exposition universelle de 1889.

Fait à Pune, le 1^{er} Août 1888

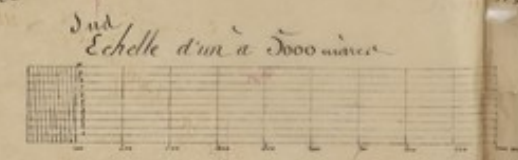
183

L. Instituteur,

Ligeant



Plan de la
Commune de Luxe-Bouzonville
avec tous les noms de lieux,
à l'échelle d'un à 1000 mètres



L. J. B. de Luxe